



NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

I – Le cadre général du compte administratif

L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en comprendre les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune de Bavilliers. Elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le Compte Administratif 2019 retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées par la commune entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2019. Il est en concordance avec le Compte de Gestion établi par le Trésorier.

Le Compte Administratif 2019 a été approuvé le 24 juin 2020 par le conseil Municipal. Il peut être consulté sur demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouverture des bureaux.

II – Éléments de contexte et priorités budgétaires

Le Budget Primitif 2019 de la commune de Bavilliers a été voté par le Conseil Municipal le 19 mars 2019. Il se caractérise par :

- Une maîtrise des dépenses de fonctionnement :
 - Stabilité de la masse salariale malgré une volonté de baisse des dépenses de personnel
 - Limitation de l'évolution des charges de gestion des services par une forte maîtrise du chapitre 011

- Stabilité globale des subventions aux associations
- Souci permanent de maîtrise de notre endettement

- Des recettes de gestion des services marquées par :
 - Baisse des concours de l'État
 - Stabilité des taux de fiscalité communale

- Un programme d'investissement maîtrisé, d'un bon niveau permettant de répondre aux engagements pris par la municipalité y afférent et de nouveaux projets.

La baisse nationale massive de la Dotation Globale de Fonctionnement rend l'équilibre budgétaire des communes de plus en plus tendu. Cependant, le budget 2018 a été élaboré **sans aucune hausse** des taux de fiscalité. Cette stabilité fiscale est un engagement de la nouvelle municipalité, les taux sont ainsi inchangés depuis 2015.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté la gestion des affaires courantes (section de fonctionnement), de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

III – La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre commune d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

1) Les recettes

Les recettes de fonctionnement 2019 représentent 4 377 410.08 euros dont 178 095 de produits exceptionnels (Vente Véhicule et Maison Lecomte ainsi que des terrains Rue des Terrasses)

Pour notre commune, les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (restauration scolaire, garderie, centres de loisirs, locations de salles...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'État, à diverses subventions et aux revenus des locations des biens immobiliers (loyers).

Les recettes de fonctionnement des communes ont beaucoup baissé du fait d'aides de l'État en constante diminution.

2) Les dépenses

Les dépenses de fonctionnement 2019 sont de 3 545 230.€uros dont 363 108.€uros d'opérations d'ordre des cessions et amortissements.

Elles sont constituées par les rémunérations du personnel municipal, l'entretien et la consommation énergétique des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de service effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les charges de personnel (section 012) représentent environ 56.32 % des dépenses de fonctionnement avec un total de 1 996 848. Euros pour 2019. On enregistre une hausse de de 1.56 % des dépenses par rapport à 2018 (1 965 733 euros en 2018). Les effectifs de la commune au 1^{er} janvier 2018 sont de 42 titulaires, 1 apprentie, 10 contractuels et 10 contrats aidés.

3) Global

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement. La volonté municipale étant de garantir une capacité d'autofinancement forte en vue de dégager une véritable capacité d'investissement.

b) Les principales dépenses et recettes de la section de fonctionnement

On constate une diminution des dépenses réelles d'environ 9.89 % par rapport au montant réalisé en 2018. Elles passent de 3 531 250 euros à 3 182 123 euros. Cette diminution est due aux opérations d'ordre des ventes de terrains pour un montant de 546 895 €. Les dépenses d'ordre de 2018 concernent les amortissements et des écritures comptables liées à la vente de bien communaux, pour un total de 542 129 euros.

Dépenses	Montant année 2018	Montant année 2019
Dépenses à caractère général	761 046	788 655
Dépenses de personnel	1 965 733	1 996 848
Atténuation de produits	2 784	436
Autres charges de gestion courante	171 029	177 076
Charges de gestion de services	2 900 592	2 963 015
Charges financières	78 369	40 019
Charges exceptionnelles	552 289	179 089
Total des dépenses réelles	3 531 250	3 182 123
Dépenses d'ordre de fonctionnement	306 364	363 108
Total des dépenses	3 837 614	3 545 231

Les quatre principaux types de recettes de la commune en 2019 sont :

- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population
- Les impôts locaux
- Les dotations versées par l'État, notamment la Dotation Globale de Fonctionnement
- Les loyers des biens communaux.

Recettes	Montant année 2018	Montant année 2019
Atténuation des dépenses	84 441	60 279
Produits des services	265 386	273 869
Impôts et taxes	2 089 598	2 133 683
Dotations, subventions et participations	1 054 589	1 005 056
Autres produits de gestion courante	91 669	86 846
Produits de gestion des services	3 585 683	3 560 034
Produits financiers	28	26
Produits exceptionnels	647 868	178 095
Reprise des amortissements et provisions	0	0
Total des recettes réelles	4 233 577	3 738 155
Recettes d'ordre de fonctionnement	42 160	50 480

Total des recettes	4 275 737	3 788 635
---------------------------	------------------	------------------

Les travaux réalisés en régie par les services techniques de la commune inclus dans les recettes d'ordre de fonctionnement s'élèvent à 41 327 euros en 2018 et 21 547 euros en 2019. Ceux-ci garantissent une valorisation du patrimoine communale.

c) La fiscalité

Concernant les ménages, les taux des impôts ont été maintenus en 2019 :

- Taxe d'habitation : 10,99%
- Taxe sur le foncier bâti : 13,54%
- Taxe sur le foncier non bâti : 41,58%.

Concernant les entreprises, la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) est perçue par la communauté de communes du Grand Belfort.

Le produit de la fiscalité locale en 2019 s'élève à **1 469 034.00 euros**.

d) Les dotations de l'État

La **Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)** est la principale dotation versée par l'État à la commune. Elle est en constante diminution ces trois dernières années :

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
DGF	812 138	739 510	660 307	623 393	616 459	600 853

Cette tendance génère de véritables problèmes quant à l'élaboration de l'équilibre budgétaire.

IV – La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets portés par la municipalité à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. L'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine de la commune.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens mobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création ;
- En recettes, deux types de recettes coexistent : les recettes patrimoniales telles que les recettes en lien avec un permis de construire (taxe aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissements retenus.

b) Les projets 2019

Les principaux projets inscrits au budget de l'année 2019 sont les suivants :

- Achat d'un Jumper et d'une saleuse et d'une benne pour le tracteur
- Achat d'un panneau d'information électronique
- Extension de la vidéoprotection
- Mis en place de luminaires LEP Rues des Champs La Belle, Coteau et Vignes
- Travaux voiries, trottoirs, coussins berlinois
- Création d'un terrain de Football synthétique

c) Vue d'ensemble de la réalisation de la section d'investissement pour l'année 2019

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses réelles d'investissement	1 611 787	Recettes réelles d'investissement	1 468 094
Dépenses d'ordre d'investissement	215 480	Recettes d'ordre d'investissement	707 129

Total des dépenses d'investissement	1 827 267	Total des recettes d'investissement	2 175 223
--	------------------	--	------------------

Les crédits inscrits au budget 2019 engagés dans la comptabilité mais non payés et non encaissés en 2019 sont distingués dans le compte administratif dans une colonne « restes à réaliser ». Ainsi, 68 977.08 euros de travaux et 32 210. euros de subventions sont reportés de 2019 à 2020.

d) État de la dette

Le remboursement du capital des emprunts en cours de la commune représente 199 265 euros en 2019 contre 203 594 en 2018.

L'endettement est faible en 2019. Il s'élève à 314 euros par habitant en 2019 contre 348 euros en 2018. La moyenne dans les communes de même catégorie démographique est de 745 euros.

La structure de la dette ne représente pas de danger pour la commune : 100% des emprunts sont à taux fixe simple avec un indice en euros.

Le compte de gestion du Trésorier est en parfaite adéquation avec notre compte administratif et traduit un suivi technique de qualité.